



Préface : Paix et justice, effort de soi sur soi contre l'esprit vindicatif

Jean-Bosco Kakule Matumo¹

Pour la journée mondiale de la justice sociale du 20 février 2019, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a pris pour mot d'ordre « *Ni paix ni développement sans justice sociale* ». En relai, l'Organisation Internationale du Travail (OIT, 2019)² fait du précepte son fondement même. Aucune entité nationale ou régionale ne peut y déroger. À cet effet, le programme de l'Union Africaine (UA) est à prendre au sérieux. Zipporah Musau (2019: 4-5) y fait écho dans *Afrique Renouveau*. Selon elle, en 2013, à la commémoration du cinquantième de cette institution, dans l'objectif de parvenir à la paix pour le développement en Afrique à l'agenda 2063, les représentants des Etats-membres ont adopté comme l'un des projets phares celui de « *Faire taire les armes à feu en Afrique d'ici 2020* ». L'ambition en était de réduire au silence toutes les armes physiques en vue de libérer les générations futures du fardeau agonistique et, partant, de mettre fin aux conflits, à l'extrémisme et à la criminalité.

Pourtant, la circulation incontrôlée des armes à feu et la réédition récurrente de la violence dans et/ou entre plus d'un pays membres de l'Union et dans bien de leurs aires régionales n'ont pas tardé de ternir les quelques avancées de ce programme africain. Outre la Lybie, le Soudan du Sud, la République Centrafricaine (RCA), le bassin du lac Tchad, le Niger, le Mali, le Burkina Faso, etc., les combats saignent de nouveau la partie orientale de la République Démocratique du Congo. En l'occurrence, depuis bientôt trois décennies, cette dernière est brutalisée par une déflagration guerrière sans nom qui éveille souvent une interrogation percutante. Jusques-à-quand se poursuivra le déchaînement des pyromanes, des pompiers-pyromanes, des sapeurs-pompiers

¹ Jean-Bosco KAKULE MATUMO est Professeur à l'Université Catholique du Graben/Butembo : abbekakmat@gmail.com ; +243973020981 ; +243808945772.

² On peut ainsi lire sur l'écriteau gravé sur la pierre du premier bâtiment qui abrite cette organisation, la locution latine « *Si vis pacem, cole justitiam – Si tu veux la paix, cultive la justice.* »

ainsi que de la justice populaire ? L'histoire cessera-t-elle de contraster deux idéologies faussement antagonistes ?

Primo, belliciste, l'une se nourrit au militarisme selon lequel la vérité se trouverait au bout du canon. Son slogan exalte l'expression latine dont la paternité reviendrait à Végèce dans son *Epitoma institutorum rei militaris* écrit entre 390 et 396. Elle s'énonce ainsi : “*Si vis pacem, para bellum.*” Même aujourd'hui, plus près de nous, le philosophe Martin Fortuné Mukendji Mbandakulu (2017), entre autres penseurs, semble s'y appuyer pour filtrer les relations interétatiques au prisme de l'ambiguïté entre guerre et paix. Fort de la circularité ou, mieux, du rapport dialectique entre elles, il subordonne l'inexistence de celle-ci au fait de ne pas faire celle-là. Mais, de par l'inhérence du conflit à l'être humain, cet animal agonistique à l'état de nature continuera-t-il d'aller « *en guerre perpétuelle de tous contre tous* », de céder à la formule de Plaute (DAMON : 2016)³ que, dans son *Léviathan*, Thomas Hobbes (1651) caractérise par « *homo homini lupus* » ?

Secundo, d'apparence plutôt pacifiste, l'autre idéologie consacre une expression latine différente : “*Si vis pacem, para justitiam.*” Faut-il pour autant prôner une “*paix des cimetières*” qui, selon Shirin Ebadi (2005), impose le silence faute de justice et de démocratie ? En effet, limitée à la cessation des armes après extermination de tous les adversaires, il s'agit d'une pseudo-paix incapable d'éradiquer la suffocation et, à la longue, la révolte. Au contraire, il sied plutôt d'instaurer une humanité réconciliée qui nécessite de chacun le respect du droit positif et/ou objectif. La philosophie de cette idéologie reposerait aussi sur un autre principe de toute notoriété : “*Nemo iudex in propria causa.*” Le justicier ne peut pas être simultanément le justiciable.

Tertio, y aurait-il donc lieu d'atténuer l'antagonisme entre les deux tendances agonistique et irénique ? Leur harmonisation envisagerait alors une tierce voie : “*Pax et justitia convetuntur*”. De par leur convertibilité, paix et justice s'interpellent et/ou s'impliquent mutuellement au-delà d'un tiède et insipide parallélisme des contraires. Point de paix sans justice; tout comme *vice-versa*. D'ailleurs, une alternative liant ces deux termes passe par le biais scripturaire de l'Amour et de la Vérité. La lecture méditée du psalmiste en suggère l'esprit du rythme : “*Amour et vérité se rencontrent, justice et paix s'embrassent; la vérité germera de la terre, et, du ciel, se penchera la justice.*” (Ps 84, 11-12) En

³ Plaute aurait inventé cette phrase dans une pièce intitulée *Asinaria* ou *La Comédie des ânes* écrite en 212 avant Jésus-Christ, *L'homme est un loup pour l'homme*, dans Wiktionnaire. En ligne dans <https://fr.m.wiktionary.org> ; lire aussi sur <https://carn.info>.

dehors de la tétrade ci-indiquée, faute de conversion du coeur humain, la paix risque de n'être que leurre, du moins illusion inespérée. Le prophète Jérémie (Jr 14, 18-20) le déplore en ces termes : *“Si je sors dans la campagne, voici les victimes du glaive; si j'entre dans la ville, voici les souffrants de la faim [...] Nous attendions la paix, et rien de bon! Le temps du remède, et voici l'épouvante!”*

Grosso modo, la tonalité filtre en filigrane du présent ouvrage collectif pluridisciplinaire auquel l'honneur échoit de proposer le présent papier à titre de préface ou de liminaire. Preuve finale de la réalisation du projet de recherche implémenté par l'Université Catholique du Graben de Butembo grâce à l'appui financier de la Fédération Internationale des Universités Catholiques, son contenu tourne autour de l'intitulé : *“Paix et Justice en Société et en Eglise dans le Diocèse de Butembo-Beni au Nord-Kivu, République Démocratique du Congo.”* Les contributions des auteurs peuvent être séquencées et rangées selon quatre artères principales. Elles concernent, successivement, l'éclairage biblico-patristique et de la Doctrine sociale de l'Eglise sur la paix et la justice, les empiries et expériences des acteurs et perceptions sociopolitiques de la paix et de la justice, la dialectique justice-paix avec l'éco-développement ainsi que la culture, le genre et l'éducation à la paix.

A son seuil, l'approche génétique conduit à fixer le curseur sur les sources scripturaires et patristiques ainsi que sur la Doctrine sociale de l'Eglise Catholique en matière de paix et de justice. Les aspects bibliques balisent alors tant le socle pour la paix et la justice que, parfaite source grandiose de la foi et de la théologie chrétiennes, les Ecritures Saintes y sont attestées inspiratrices de l'action ecclésiale. N'en sont-elles pas le vivier de fermentation du discours sur la vocation et la mission universelles des humains à devenir des bâtisseurs responsables de la société tout entière et, plus particulièrement, à porter la prédilection du droit des pauvres de la part des nantis ? La paix doit y vaincre la manie de vengeance et l'enclin aux représailles qui étaient déjà tempérés par la Loi du talion ou Code d'Hammourabi aux environs des années 1750 avant notre ère (Le 19,18 ; Rm 12, 17 ; Mt 5,38-45 ; Lc 6,27-36...). Il sied plutôt d'exorciser l'esprit vindicatif par l'établissement solide de l'« épikie », cet au-delà de la justice (justice la plus parfaite)⁴.

⁴ L'« épikie » énonce « une vertu morale qui donne le sens du juste ; elle préside aux principes du droit canonique comme aux principes moraux de la personne et permet de décider en conscience de ne pas suivre une loi ou de lui en substituer une autre afin d'éviter une injustice. » (Epikie, Note publique d'information, dans <http://www.idref.fr> Consulté le 17 décembre 2023).

Conformément à la logique de la tradition chrétienne, le mystère reçu de la paix et de la justice est désormais transmis à l'Eglise par-delà la spatio-temporalité de ses membres. Il s'agit du fameux transfert de la « *para lambano* » à la « *para didomi* ». Son enseignement filtre déjà dans le combat de la communauté chrétienne primitive qu'il incite, par ailleurs, à déminer la pauvreté. En tout cas, dans la littérature patristique, ce combat est pris, d'ores et déjà, pour levier de la paix. Les Pères de l'Eglise stigmatisent alors, chacun à son époque, les excès inégalitaires sociaux et les différents déséquilibres socioéconomiques à la racine des tensions, des querelles et des rivalités dans les relations sociales.

Dans la même lancée, pour étayer sa résistance discursive, mais non incantatoire, en référence aux droits humains, l'Eglise de tout temps oriente sa doctrine sociale face aux défis contemporains du cycle infernal de la violence sociale de tout acabit. Selon un article de renom écrit par Alphonse Ngingdu Mushete (1979 : 69-98), son ancrage théologique et éthique est lui-même appelé à passer de la polémique à l'irénisme critique. Grâce à cet ancrage nécessaire à l'analyse situationnelle, dans la fidélité et la répercussion de l'acte sotériologique du Christ, l'Eglise entend ainsi féconder l'humus du monde de son temps, en étroite solidarité avec l'ensemble de la famille humaine, en assumant les joies et les peines, les espoirs et les angoisses-tristesses (Concile Vatican II, 1965). Par sa méthode « *Voir-Juger-Agir* », son enseignement social entend rééditer en permanence les droits de l'homme par le levier de la paix et de la justice. Son engagement est d'en maintenir, au-delà des contingences spatiotemporelles, le cap téléologique et téléonomique de l'affirmation de la dignité intrinsèque de la personne humaine. Cette dernière n'est-elle pas première et fondamentale route de l'Eglise (Jean-Paul II, 1979 : 14) ? Ainsi, l'autre y est tenu comme appel à la responsabilité et à l'exigence dialogale ; et chacun doit apprendre dès le jeune âge à vivre les valeurs d'équité, de justice et de vérité ; sans oublier la charité qui, avec les deux dernières, fonde la conduite vers la paix véritable par le biais de la réconciliation.

Certes, nul n'ignore cette idée kantienne (Kant, [1795]1796) : tel un projet, la paix n'est pas plutôt un donné qu'un construit continu en permanence dans l'horizon. Martin Fotuné Mukendji Mbandakulu (2017) fait écho à son émergence : bien que « *préférable* » à la guerre, elle « *reste à reconquérir* ». En revanche, l'énigme consiste à parcourir le processus, jamais défini d'avance, de la paix espérée à la paix vécue. Pour s'assurer de le faire, des instruments majeurs de sa restauration sont nécessaires : les institutions politiques, les

gestionnaires de l'ordre social juste, sans oublier la pastorale repensée du pardon-réconciliation dans la dynamique du vivre-ensemble ainsi que la tempérance de l'escalade de la violence et de la pauvreté multiformes. De la sorte, l'expérience du salut et de la libération sociale offre l'assurance eschatologique du Royaume de Dieu plutôt comme « *un déjà-pas-encore-là* » que comme seulement un horizon illusoire. Dans cette optique, soucieuse de former les jeunes leaders à devenir artisans de paix et de justice, la Doctrine sociale de l'Eglise s'applique à élucider les diverses raisons de leur éducation et à capitaliser la concertation tous azimuts des acteurs idoines de la société : famille, institutions socioéducatives, institutions politico-administratives, militaires, policières et autres, en misant sur les mass médias et sur les Nouvelles Techniques d'Information et de Communication en faveur de la génération Y.

En fait, les analyses factuelles des empiries, des expériences des acteurs et des perceptions sociopolitiques sur la paix et la justice *in situ* disent long sur la complexité de la turbulence guerrière dans la contrée sous étude. L'on peut la décrire en termes de types de conflits récurrents, de causes et de motivations, d'acteurs, d'ingrédients pour issue, etc. Du coup, si les conflits fonciers s'identifient parmi les plus récurrents à l'est de la République Démocratique du Congo, bien d'autres y sont décelés: des guerres d'agression par des Etats frontaliers et/ou de prédation économique, des conflits de pouvoir traditionnel et coutumier, des conflits armés, de l'activisme des groupes armés et milices, des conflits intercommunautaires, des différends familiaux, des conflits identitaires ainsi que des tueries, des *kidnapping*, des autodafés « et des » incendies des champs et moissons, des immobiliers, des véhicules, des infrastructures socioéconomiques de base, etc.

Les acteurs véreux visibles en sont connus. Outre les acteurs politico-administratifs -agents de l'Etat et main invisible-, ils se repèrent parmi des jeunes chômeurs, des groupes armés et des milices, des Etats voisins, leurs tireurs de ficelle et leurs supplétifs sous couvert de rébellion. Les enquêtes peuvent en épinglez diverses causes et motivations : des agendas inédits d'appropriation et de conservation terrienne assorties à des stratégies primitives -(tueries, *kidnapping*, incendies des biens patrimoniaux, pillage et prédation ou accumulation primitive de longue portée)-, le chômage et la pauvreté perdurable de la jeunesse et les raisons de survie, les injustices et inégalités historiques, le pouvoir traditionnel et coutumier, la militarisation des milieux, la circulation des armes, les motivations politico-identitaires des conflits dus aux ambitions et logiques identitaires et auto-défensives, les velléités hégémoniques et

expansionnistes des pays voisins véreux, la gestion des droits d'accès à la terre et à des ressources, la compétition entre autochtonie et allochtonie, l'extrémisme violent, le terrorisme et la criminalité transnationale, la prolifération par trafic et flux illégaux des armes à feu incontrôlées en relai des armes traditionnelles et moins mortelles, le changement climatique, les flux financiers illégaux, la corruption, etc.

Au sein de cette panoplie motivationnelle, la jeunesse du Diocèse de Butembo-Beni, en l'occurrence, se prête à la fois comme sujet et victime de la conflictualité ; son avenir étant en jeu dans le cycle infernal des hostilités récurrentes. Il s'impose une action globale multisectorielle et holistique ainsi que des stratégies susceptibles de les dissiper et d'en purger les racines. Outre la *Campagne désarmement, démobilisation, réhabilitation et réintégration* (DDRR), cela nécessite l'éducation et la sensibilisation des jeunes. Ces dernières constituent le tremplin par excellence de la transformation des conflits et, partant, de la consolidation de la paix. Elles se veulent aussi participatives. Dans le concert du partenariat public privé (PPP), elles doivent associer la société civile à la dynamisation de la cohorte juvénile dans les structures publiques, organisationnelles et civiles. Dans cette symphonie d'efforts et l'Eglise, plus particulièrement, assume son ressort élucidateur de la paix et de la justice, respectivement comme unité et comme vérité, fondées sur le roc christologique.

Certes, pour les jeunes-cibles, la justice étatique demeure la norme pour toute flagrance. Elle passe alors par le recours soit à la police, soit à l'auditorat militaire, soit aux services de renseignement (ANR), selon leur pertinence respective. En revanche, quoi qu'il en soit, la vérité et la réconciliation sont incontournables dans le désamorçage du bellicisme et le vidage des différends. La visée en est de promouvoir la culture de la paix et de la justice, de l'intérioriser dans le chef des leaders, en l'occurrence des jeunes leaders. A défaut, comment la société transiterait-elle du polémisme à l'irénisme critique, de la thanatoculture au respect de la vie humaine? De par son énergie orante et exorcisante, l'Église ne désarmera donc pas avec son vibrant appel à la *métanoia* du cœur humain, en tant qu'effort de soi sur soi contre l'esprit vindicatif. Pour autant que leur avenir soit en jeu dans les défis de la guerre et de la justice, en l'occurrence en Diocèse de Butembo-Beni dans les Territoires de Beni et de Lubero, bien des jeunes sont aussi, à la fois, acteurs, sujets et victimes de conflits et de paix. De ce fait, ils doivent être impliqués à la besogne de restauration de la paix et de la justice, dans la recherche des ingrédients de cessation de

l'inférieure résurgence des conflits et, en fin de compte, de surligner leur rôle de sujets de paix au Grand Nord-Kivu, une des contrées les plus brutalisées de la République Démocratique du Congo.

Si, de belle lurette, le précepte « *ubi societas ibi jus* » est reconnu, contrairement au caractère conciliateur de la résolution des conflits dans les sociétés traditionnelles, aujourd'hui de plus en plus, les instances judiciaires de vidage des différends s'arrogent en vain la sphère judiciaire. Faute de radicalité d'arbitrage, les organes judiciaires créent toujours un gagnant et un perdant qui, partis au conflit, peuvent en engager de nouveaux et, partant, rééditer (semer) de l'insécurité nouvelle tant pour les justiciers-magistrats que pour les justiciables. C'est le dilemme du contraste entre paix et justice à l'ère moderne. Fort est donc de valoriser plutôt la résolution pacifique des différends par des mécanismes de non-violence (Gandhi) ordonnés à une paix durable : conciliation, arbitrage, etc. Les partis concourent alors à proposer des voies de sortie par rapport au litige, parfois « *un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès* ». D'ailleurs, comme le traduit la citation de Benjamin Franklin, « *il n'y a jamais eu de bonne guerre ni de mauvaise paix* ». Et Emmanuel Kant (1985 : 50) de souligner : « *Aucun traité de paix ne doit être considéré comme tel si on l'a conclu en s'y réservant secrètement quelque sujet de recommencer la guerre.* »

Une autre facette de la question de la paix et de la justice concerne l'âpreté au gain économique dans la guerre. En effet, Jean-Paul II (cité par Conseil Pontifical Justice et Paix, 1994 : 15-16), avait déjà stipulé la résistance aux pressions des forts intérêts économiques qui n'obéissent toujours pas aux mêmes impératifs que les nécessités politiques ou stratégiques. Pour user de la pensée d'Olivier Petit avec Géraldine Froger et Tom Bauler (2022 : 132-137), la question de l'éco-développement de la paix complète l'utilitarisme anthropocentrique de l'économie néoclassique -développement socioéconomique- par une considération écocentriste et biocentriste de l'économie écologique. A propos du fait du contraste entre leur destination universelle et leur concours au bonheur de l'homme, d'aucuns établissent une corrélation inverse entre la gestion de ressources naturelles et les conflits. Car ces ressources servent souvent à l'instrumentation des conflits en attirant les vautours. D'autres, à l'instar de Richard M. Auty (1993) et de Gilles Carbonnier (1993), évoquent carrément la thèse de la « *malédiction des ressources naturelles* ». Cela semble net, en tout cas et surtout, à cette époque de la

mondialisation malheureuse dans son tri-dard venimeux des inégalités, de la loi d'airain de l'oligarchie et du pillage (Guénolé, 2016).

En fait, Shirin Ebadi (2005) décèle l'ambivalence de la mondialisation. De par la nouveauté de notre époque de l'interconnexion des sociétés et, partant, de la multiplication des liens culturels, politiques et commerciaux, elle a rendu mondiale la propagation aussi bien de la guerre que de la paix. Ainsi, si certains écosystèmes locaux sont dédiés au Patrimoine Commun de l'Humanité, à l'exemple du Parc National des Virunga, la paix suppose aussi de refonder un espoir de gouvernance locale des ressources naturelles basée sur l'*ethos* culturel et les traditions respectifs des milieux concernés. Sinon, à titre indicatif, comment expliquer et comprendre les enjeux géopolitiques des conflits autour de la reconstitution ajournée des réserves naturelles, à l'instar de la réserve coutumière du mont Lubwe en Territoire de Lubero ? Outre Benoît XVI (2010) qui subordonne l'établissement de la paix à la protection de la création, l'actuel Pontife Romain (François, 2015) surligne une piste écologique de solution à ce problème dans la perspective de l'environnement, notre maison commune. Loin de toute velléité autarcique, la gestion durable des ressources naturelles doit donc s'inscrire dans la logique de la coopération et de la justice distributive ainsi que dans les pratiques de la bonne gouvernance au service du co-développement et de l'éco-développement respectueux de l'homme et de la nature.

In fine, une démarche fonctionnelle identifie et stigmatise d'emblée l'économie de la guerre dans la crise de l'éducation à la paix des jeunes dans la zone orientale de la République Démocratique du Congo. Les groupes rebelles et milices s'y livrant bien plus aux exactions éducatives sabotent ainsi tous les enjeux stratégiques susceptibles de contribuer à la consolidation de ses mécanismes, de ses infrastructures et de ses équipements. Malgré tout, en matière de justice, de démocratie, de paix et de développement, les devises des agences onusiennes convergent bel et bien sur celles de l'Eglise, tant dans ses spécificités locales et pluralistes que dans son unité et son universalité. Ainsi, la conférence de Mgr Marc Stenger ([2001] 2013) en France subordonne la paix à la justice. De sa part, outre la convertibilité de la paix avec le développement (Paul VI, 1967 : §76), l'enseignement des Papes en allie l'avènement au soutien de la famille réputée la « *principale agence de paix* » (Benoît XVI cité par Bourdin, 2007) et à la protection de la création (Benoît XVI, 2010 et François, 2015).

Tout comme la société, l'Eglise en appelle donc de tous les vœux au dépassement de la vieille syntaxe agonistique latine par l'inculcation

pédagogique de la grammaire iréniste du troisième Millénaire au cœur de l'enfance et de la jeunesse. Néanmoins, sa conception de la paix revêt une nuance essentielle et authentique. De par son discours, elle présente la paix comme une denrée intérieure avant même d'être socio-politique et/ou ecclésiale. En vertu de cette caractéristique, elle exige une éducation adéquate qui conduise la jeunesse à mener la lutte plutôt de soi-même contre soi-même, en vue de diffuser l'ambiance pacifique autour de soi. C'est le rôle de la conversion des cœurs et des mentalités au sens fort du terme grec « *Métanoia* ». Ce retournement d'esprit et d'attitude implique de vivre, effectivement, au rythme du Cantique d'Isaïe 2 : « *Qu'il (Dieu) nous apprenne ses chemins, et nous irons par ses chantiers. Oui, la loi sortira de Sion et de Jérusalem, la parole du Seigneur. Il sera l'arbitre des nations et jugera des peuples nombreux. De leurs épées, ils forgeront des socs, et de leurs lances, des faucilles. Jamais (plus) nation contre nation ne lèvera l'épée ; elles n'apprendront plus la guerre. Venez maisons de Jacob : Allons dans la lumière du Seigneur.* »

Au terme, si la société et l'Eglise diocésaine de Butembo-Beni en Territoire de Beni et de Lubero répercutait l'effectivité de la pertinente trilogie de la devise de la République Démocratique du Congo « *Justice - Paix - Travail* ». Il s'agit bel et bien d'un véritable manifeste-programme d'une société éprise de paix et de justice, en vue du développement humain authentique, intégral et intégratif. Selon la Présidence du pays, incarnant l'aspiration du peuple à co-vivre dans une dynamique axiologique de paix, de justice et d'efforts collectifs dans l'unité et la synergie laborieuse, elle entend promouvoir ces valeurs au sein de la république. Cette table axiologique est un soubassement indispensable au progrès de la société. Elle doit s'inscrire au fond de l'économie pédagogique au sein d'une véritable école de la paix et de la justice pour le développement. Le parcours éducatif sur les principes, les valeurs et les symboles de l'Etat dans le curriculum universitaire envisage justement de garder en éveil, dans le chef de la jeunesse et de toute la citoyenneté congolaises, la volonté consciente de construction constitutive du patriotisme. Pourtant, loin de constituer une recette absolue et imposable à tous, les contours du programme de cette école portent le différentiel des contingences spatiotemporelles de la contrée concernée. Sans justice sociale, ni paix, ni travail en synergie, pas de développement au niveau micro, méso et macro-sociétal. C'est de cette vitrine que le lecteur serait invité d'effectuer le périple dans cet ouvrage.

Bibliographie

AUTY M., Richard, *Sustaining Developmnt in Mineral Economics. The Resource Curse Thesis*. Londres, Routledge, 1993.

BENOIT XVI, *Si tu veux construire la paix, protège la création. Message de sa Sainteté Benoît XVI pour la célébration de la Journée Mondiale de la paix du 1^{er} janvier 2010*. Vatican 8/12. Mis en ligne dans <https://www.vatican.va/documents>. Consulté le 23 novembre 2023.

BOURDIN S., Anita, *Si tu veux la paix, soutiens la famille : Message de Benoît XVI à l'occasion de la Journée Mondiale pour la paix*. Sur le thème « Famille humaine, communauté de paix », dans *Zenit Stafe, Le monde vu de Rome*, 11 décembre 2007. En ligne dans <https://fr.enit.org2007/12/11>.

CARONNIER, Gilles, *La malédiction des ressources naturelles et ses antidotes*, dans *Revue internationale et stratégique* 3 (2013) 91, p.38-48. En ligne dans <https://www.czirn.info> Consulté le 27 décembre 2023.

CONCILE VATICAN II, *Constitution pastorale « Gaudium et spes » sur l'Eglise dans le monde de ce temps*, 1965. En ligne dans <https://www.vatican.va/documents> Consulté le 23 octobre 2023.

CONSEIL PONTIFICAL JUSTICE ET PAIX, *Le commerce international des armes. Une réflexion éthique*. Cité de Vatican, Libreria editrice Vaticana, 1994.

DAMON, Julien, *Thomas Hobbes ; Le contrat contre la guerre humaine*, dans *100 penseurs de la société*, 2016, p.113-114. En ligne dans : <https:// Cairn.info> Consulté le 21 décembre 2023.

EBADI, Shirin, *Sans justice ni démocratie, c'est le silence des cimetières qui règne*. Traduction : Maria Buchs, avec la collaboration de Richard Werly 11 mars 2005. En ligne dans <https://letemps.ch>opinions> Consulté le 22 décembre 2023.

GUENOLE, Thomas, *La mondialisation malheureuse. Inégalités-pillage-oligarchie*. Préface de Bertrand Badie. First Document, Edi8, 2016.

FRANÇOIS, *Lettre encyclique Laudato Si' sur la sauvegarde de la maison commune*, 24 mai 2015. En ligne dans : <https://www.vatican.va/documents> Consulté le 23 octobre 2023.

FRANKLIN, Benjamin, *Il n'y a jamais de bonne guerre ni de mauvaise paix*. En ligne dans <https://citations.ouest-France.fr> Consulté le 22 décembre 2023.

JEAN-PAUL II, *Lettre encyclique Redemptor Hominis*. Rome, le 2 mars 1979. En ligne dans <https://www.vatican.va>documents> Consulté le 22 décembre 2023.

HOBBS, Thomas, *Léviathan ou Matière, forme et puissance de l'Etat chrétien et civile*. Traité. Londres, 1651.

L'homme est un loup pour l'homme, dans *Wiktionnaire*. En ligne dans <https://fr.m.wiktionary.org> ;

IDENTIFIANT ET REFERENTIELS, *Epikie*. Note publique d'information. Mis en ligne dans <http://www.idref.fr> Consulté le 17 décembre 2023.

KANT, Emmanuel, *Projet de paix perpétuelle*. Essai philosophique. Traduit de l'allemand avec un nouveau supplément de l'auteur. Königsberg, 1796.

KANT, Emmanuel, *Pour la paix perpétuelle. Projet philosophique*. Suivi d'un choix de textes sur la paix et la guerre d'Erasmus à Freud. Traduction, introduction, choix de textes et notes par Joël Lefèbvre. Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1985.

MUKENDJI MBANDAKULU Fortuné, Martin, *Polémologie et irénologie. Une question philosophique des relations humaines et internationales*. Préface de Jean-Pierre Marien Liana Zalonkele. (Etudes africaines -Série Philosophie). Paris, L'Harmattan, 2017.

MUSAU, Zipporah, *Faire taire les armes en Afrique. Parvenir à la paix, mettre fin aux conflits, à l'extrémisme et à la criminalité*, dans *Afrique Renouveau*, décembre 2019 – mars 2020, p.4-5. Mis en ligne dans : <https://www.un.org>

NGINDU MUSHETE, Alphonse, *Théologie africaine. De la polémique à l'irénisme critique*, dans *Bulletin de Théologie Africaine* 1 (1979) 1, p. 69-98.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, *Le travail décent est essentiel pour parvenir à la justice sociale*, dans *ONU Info. L'actualité mondiale. Un regard humain*. A l'occasion de la Journée Mondiale de la justice sociale, 20 février 2019. En ligne dans <https://news.un.org> et dans https://www.un.orgA_R33_3_FR_2.pdf consultés le 23 novembre 2023.

PAUL VI, *Lettre encyclique Populorum progressio sur le développement des peuples*, 26 mars 1967. En ligne dans <https://www.vatican.va.documents> consulté le 21 décembre 2023.

PETIT, Olivier, FROGER, Géraldine et BAULER, Tom, *Economie et écologie. Une perspective européenne*. De Boeck, 2022.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, *Justice – Paix – Travail*. En ligne dans <https://presidence.cd> consulté le 22 décembre 2023.

STENGER, Marc (Mgr), *Si tu veux la paix, prépare la justice. L'Eglise de France*, dans *Prêtres Diocésains*, février 2001 et reproduit dans *Journal La Croix* 10/10/2013. En ligne dans : <https://www.la-croix.com> consulté le 23/11/2023.

